

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 27/07/2022

Reçu en préfecture le 27/07/2022

Affiché le 27/07/2022

ID : 038-243800745-20220721-CCO_2022_100-DE

ENSEMBLE INVENTONS L'AVENIR

SÉANCE DU 21/07/2022

OJ n° 15 / DÉLIBÉRATION n° CCO_2022_100

**Objet : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – SCOT : Validation de la stratégie «
Tourisme et Loisirs » et Fiches Actions du SCoT Oisans 2040**

Date de convocation du conseil communautaire : 13/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 juillet, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil communautaire, siège de la CCO, sous la présidence de M. Guy VERNEY, Maire du Bourg d'Oisans.

EN EXERCICE : 44

PRESENTS : 33

Mesdames, Messieurs, Alain GINIES, Murielle VIARD GAUDIN, Yves MOIROUX, Jean-Rémy OUGIER, Guy VERNEY, Ghislaine CROIBIER-MUSCAT, Camille CARREL, Georges GOFFMAN, Sebastiano VACCARELLA, Jean DIET, Bruno AYMOZ, Yvette MOYET, Jacques CHAPIRON, Christian PICHOU, Pierre GANDIT, Jean-Yves NOYREY, Nadine HUSTACHE, Gabriel CHAMOUTON, Gilbert DUPONT, Alain BLETON, Frank LAMOTTE, Bernard MICHEL, Christophe AUBERT, Patrick PELLORCE, Françoise MOREAU, Pierre BALME, Nicolas FAURE, Clotilde CORRENOZ, Jean-louis ARTHAUD, Yves GENEVOIS, Ophélie BRUN, Quentin PERROT, Chantal THEYSSET

POUVOIRS : 6

Agnès FIAT donne pouvoir à Ghislaine CROIBIER MUSCAT

Philippe SAGE donne pouvoir à Guy VERNEY

Denis DELAGE donne pouvoir à Nadine HUSTACHE

Marie-Hélène COING donne pouvoir à Pierre BALME

Laurent PELISSIER donne pouvoir à Alain GINIES

Elise constant MARMILLON donne pouvoir à Georges GOFFMAN

VOTANTS : 39

Secrétaire de séance : Quentin PERROT

Objet : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – SCOT : Validation de la stratégie « Tourisme et Loisirs » et Fiches Actions du SCoT Oisans 2040

Exposé des motifs :

Depuis 2020, le Conseil communautaire a exprimé sa volonté de travailler sur un tout nouveau projet de territoire ambitieux, en rupture avec les deux précédents projets de SCoT, entrepris en 2011 puis abandonnés, respectivement en 2017 et 2019. Il a été établi la nécessité de travailler sur un projet de développement durable, comportant des volets économiques, touristiques, environnementaux, agricoles ou encore sylvicoles, dans une vision de partage des projets et d'équilibre, pour le maintien de la vitalité de l'ensemble du territoire.

Un premier temps de concertation a eu lieu dès septembre 2020. Conformément au souhait de l'exécutif, un audit complet des 19 communes a été réalisé par le Vice-Président en charge du SCoT, Christophe Aubert, accompagné de Nicolas Breuillot, Cabinet Alpicité, chargé d'accompagner la Communauté de communes de l'Oisans dans l'élaboration de son SCoT Oisans 2040, AMO Urbanisme, afin de faire émerger les visions intercommunales et d'établir un bilan des forces et faiblesses des SCoT précédents. Grâce à ces échanges, le 17 novembre 2020, la Commission SCoT a pu établir les 3 axes de travail du nouveau projet de territoire, validés par le Bureau communautaire, en date du 26 novembre 2020, puis adoptés définitivement et collectivement par le Conseil communautaire, le 17 décembre 2020 :

1. Les mobilités au service de la complémentarité du territoire ;
2. Une vie à l'année s'appuyant sur les atouts du territoire ;
3. Un cadre environnemental à préserver et à intégrer.

Pour approfondir ces axes, il a été acté la nécessité de travailler de manière coordonnée, en prêtant une attention toute particulière et permanente à la cohérence globale du projet. Le Conseil communautaire a également estimé plus que nécessaire la mise à jour des diagnostics territoriaux, réalisés il y a déjà plus de 10 ans, ainsi que la réalisation d'études complémentaires. De ce fait, articulées autour de l'AMO Urbanisme, chargé d'assurer la cohérence et la rédaction de certains volets du SCoT et de l'AMO Environnement, également chargé d'assurer la cohérence, en particulier de la politique environnementale de la Communauté de communes de l'Oisans, des études par thématiques seront menées, en matière de « Tourisme et Loisirs », « Mobilité », « Liaisons par câbles » et « Economie, Agriculture et Sylviculture ».

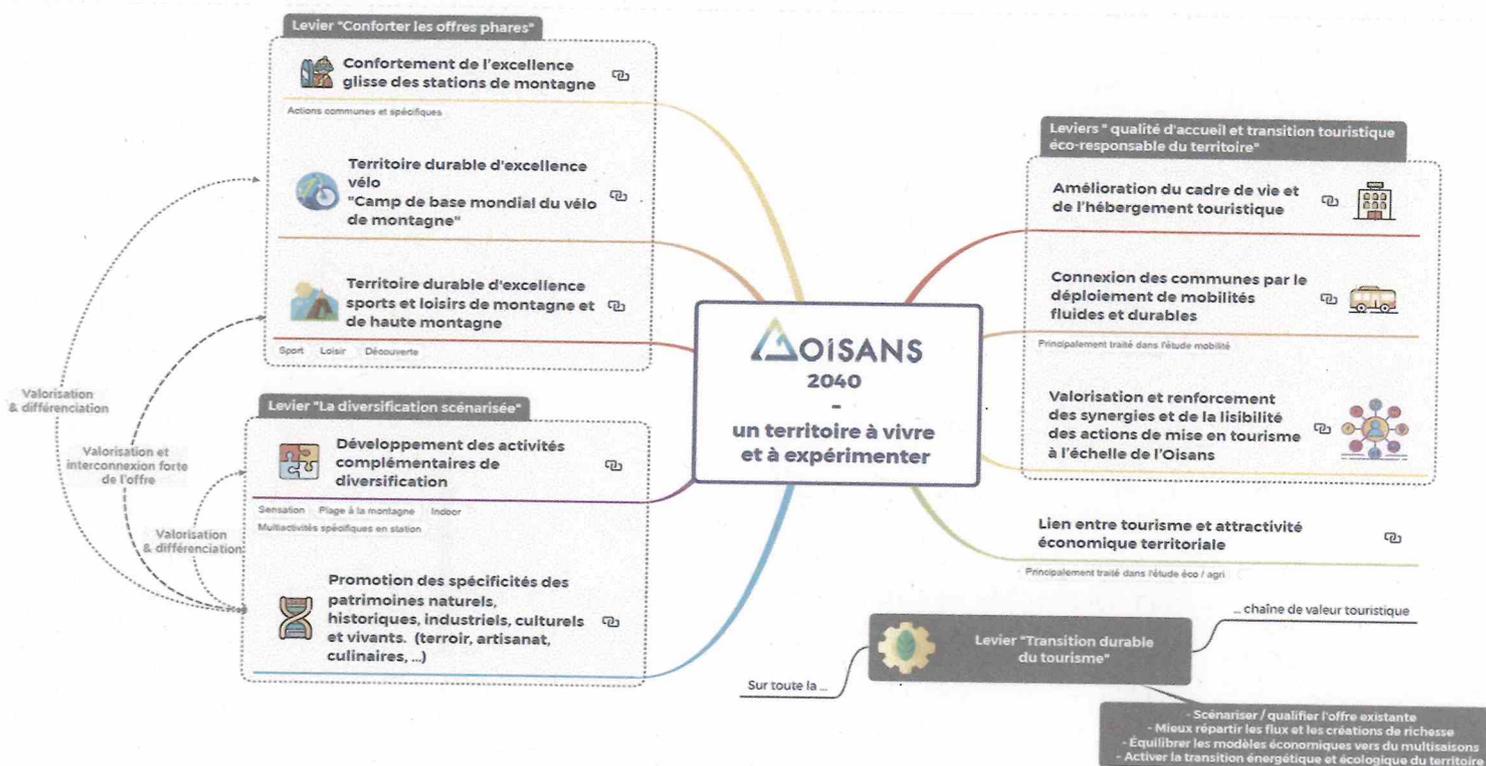
La mission de l'ensemble des AMO et des bureaux d'étude des thématiques du SCoT sera séquencée en 3 phases. Une première de diagnostic, une deuxième de définition d'une nouvelle et ambitieuse stratégie thématique pour le territoire et une dernière de réalisation de fiches actions opérationnelles, en vue d'un déploiement concret du projet de territoire, échelonné et priorisé dans le temps. A chaque étape, l'ensemble des acteurs du SCoT devront veiller à la cohérence des stratégies entre elles, à leur cohérence avec les ambitions nationales et à leur caractère réaliste.

Dans le cadre du SCoT Oisans 2040, le président rappelle que la Communauté de Communes de l'Oisans se fait accompagner du bureau d'étude Pro Tourisme.

Pro tourisme a défini une cartographie intitulé « Oisans 2040, un territoire à vivre et à expérimenter » ayant comme fil rouge un levier de « transition durable du tourisme » décliné sur l'ensemble de la chaîne de valeur touristique. Le document annexe expose et étale l'ensemble de ces axes principaux en sous axes détaillés permettant une mise en œuvre plus précise.

La cartographie reprend des grandes lignes de développement en matières

- Confortement de l'excellence glisse des stations de montagne
- Territoire durable d'excellence vélo "Camp de base mondial du vélo de montagne"
- Territoire durable d'excellence sports et loisirs de montagne et de haute montagne
- Développement des activités complémentaires de diversification
- Promotion des spécificités des patrimoines naturels, historiques, industriels, culturels et vivants
- Amélioration du cadre de vie et de l'hébergement touristique
- Connexion des communes par le déploiement de mobilités fluides et durables
- Valorisation et renforcement des synergies et de la lisibilité des actions de mise en tourisme à l'échelle de l'Oisans
- Lien entre tourisme et attractivité économique territoriale



15 fiches actions ont également été définies suite à une série d'ateliers menés en concertation avec l'ensemble des techniciens, élus communautaires et acteurs locaux. Les intitulés de ces fiches actions permettent de poser les bases d'actions prioritaires et fédératrices à l'échelle intercommunale. L'ensemble de ces 15 fiches actions prioritaires seront rédigées ultérieurement en concertation avec un certain niveau de précision : coût, délai, modalité....

- Confortement et structuration du pôle Nordique d'Altitude
- Valorisation de nouvelles routes cyclo sportives d'altitudes
- Création de voies vertes balcons entre les pôles touristiques d'altitudes pour les gravel bike
- Scénariser et qualifier l'offre cyclo (sportive et loisirs) existante : valorisation, scénarisation et sécurisation (les cols, les routes à encorbellement et les circuits accessibles/faciles)
- Rénovation (repositionnement) des refuges existants
- Valorisation des offres hivernales réservées à un public d'initiés
- Qualifier l'offre de promenade et de découverte du territoire mises en marché localement par des points d'intérêt
- Scénarisation et ludification des offres de promenade et randonnées

- Assurer une répartition des flux de fréquentations par la structuration de l'offre des sites emblématiques et sites complémentaires dans un souci de préservation de la qualité de l'environnementale et d'expérience client
- Aménager des points d'intérêt à sensation sur des parcours thématiques et des points d'intérêt de découverte tout public visant à mettre en valeur les curiosités du territoire : montagne aménagée et sélection des équipements structurants d'intérêt communautaire
- Diversification de l'offre d'activités et d'animations en cœur de station => Montagne adaptée et sélection des équipements structurants d'intérêt communautaire
- Maintien en tourisme et amélioration qualitative des hébergements professionnels hôteliers, hôtellerie de groupe et hôtellerie de plein air (programme dédié au sein de la plateforme de ressources IL)
- Programme d'actions en matière de rénovation et de remise en marché de l'immobilier de loisir (locatif)
- Harmoniser et structurer la stratégie d'événementiel / animation / promotion d'intérêt communautaire avec la mise en place d'une charte définissant les critères d'attendu, d'éligibilité, de retombées, ...
- Création d'un outil commun (s'appuyant sur les dispositifs existants, élargis au territoire) pour l'observation des attentes et comportements des clientèles sur le territoire en trame verte et en trame blanche.

Au vue de l'avis favorable de la commission réunie le 14 juin 2022 ;

Au vue de l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 11 juillet 2022 ;

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le rendu de la cartographie du schéma d'orientation stratégies et les intitulés des fiches actions Tourisme.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME

Le Président,
Guy VERNEY
Maire du Bourg d'Oisans



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.